



# CHAMPIONNAT NATIONAL de l'A.E.L.F.B. (Fauve de Bourgogne)

## Règlement

### **Article 1**

Le Championnat National de l'AELFB, organisé par l'Association des Éleveurs de Lapins Fauve de Bourgogne, se compose de deux compétitions distinctes et une meilleur couleur.

**Les classements individuels :** ouvert à tous les éleveurs de Lapin Fauve de Bourgogne

- Les 10 meilleurs mâles seront classés par le jury.
- Les 10 meilleures femelles seront classées par le jury.

**Le sujet meilleur en couleur :** ouvert à tous les éleveurs de Lapin Fauve de Bourgogne, il sera désigné par le jury.

**Le classement des élevages :** Réservé aux membres de l'AELFB à jour de leur cotisation.

### **Article 2**

Les exposants devront être les naisseurs des lapins exposés, ils devront être tatoués par la réglementation de la FFC .

### **Article 3**

Les conditions d'inscriptions et les droits d'engagements sont ceux de la société organisatrice.

### **Article 4**

Le nombre de lapins Fauve de Bourgogne présenté par chaque éleveur n'est pas limité, il pourra inscrire autant de Fauve de Bourgogne qu'il souhaite.

Les sujets inscrits au Championnat seront installés dans des cages paillées et sur un seul niveau.

Ils seront pesés à leur arrivée (avant la mise en cage) et le poids sera porté sur le carton de jugement ainsi que l'identification du lapin.

Les animaux devront être abreuvés à leur arrivée, ils devront recevoir une alimentation chaque jour ( granulés, foin ou carottes). L'éleveur qui le souhaite pourra nourrir ses animaux avec son aliment personnel.

Ils seront jugés par des juges officiels qui opéreront individuellement. Chaque juge ayant à examiner tout au plus une soixantaine d'animaux, il sera accompagné d'un porteur.

Il est souhaité un jugement à la lumière naturelle, ceci si les conditions météorologiques le permettent.

### **Article 5**

Les juges seront choisis en accord avec le Président de L'AELFB et le comité organisateur.

Les frais de jugement seront pris en charge par la société organisatrice de l'exposition qui, en contrepartie, reçoit la totalité des frais d'inscriptions de chaque éleveur.

La page publicitaire de l'AELFB devra être incorporée dans le catalogue de l'exposition.

### **Article 6**

Il n'est pas souhaité de panachage des numéros de cages de chaque éleveurs. Ceci pour éviter les risques d'erreurs lors de la mise en cage et du délogement des lapins. Les juges n'auront pas à juger deux cages de suite (si deux juges l'un jugera les n°paires et l'autre les n°impaires, si trois juges ils jugeront 1 numéro sur 3).

### **Article 7**

A la suite du jugement, les juges établiront, d'un commun accord, le classement des 10 meilleurs mâles et des 10 meilleures femelles. Ils attribueront les titres de champion et vice champion dans les deux sexes et désigneront le sujet meilleur en couleur.

### **Article 8**

Les éleveurs des 10 meilleurs mâles ,10 meilleures femelles et du sujet meilleur en couleur recevront une plaque gravée millésimée de leur titre offert par l'AELFB ( membre ou pas de l'association).

### **Article 9**

#### **Classement élevage :**

Une commission de 4 à 5 responsables de l'AELFB en accord avec la société organisatrice et sans perturbé l'opération du jury, relèvera les points sur les fiches de jugement et établira le classement des élevages (membres de l'AELFB). Ce classement s'effectue en additionnant les points des 4 meilleurs sujets par éleveur.

Les ex-æquo seront départagés en prenant compte des grands prix ou du 5ème, 6ème sujet etc...

L'élevage champion et vice champion recevront une plaque gravée millésimée et une récompense offerte par la société organisatrice.

Les élevages classés à partir du 3ème recevront une plaque gravée millésimée et une récompense offerte par l'AELFB jusqu'à épuisement de celle-ci.

### **Article 10**

Pour ce Championnat National de l'AELFB, il est demandé à la société organisatrice de récompenser au minimum le mâle champion, le mâle vice champion, la femelle championne, la femelle vice-championne, l'élevage champion, l'élevage vice-champion et le sujet meilleur en couleur ( paniers garnis, magnum de vin, produits régionaux, etc.) à voir avec la Président.

Il est demandé au commissaire général de l'exposition d'envoyer dès que cela est possible une copie de la page des Fauves de Bourgogne du catalogue à :

**PATRAT Dominique 8 Hameau de la Chevrolais 35440 FEINS**

**Tel: 07.86.48.49.27/02.99.69.61.61 E-mail: domino.patrat@wanadoo.fr**

qui établira une fiche par éleveur exposant avec ses numéros de cages pour faciliter le classement des élevages par les responsable.